CONSEIL D'ÉTAT
==========

N° CE : 60.799

Projet d'arrêté du Gouvernement en conseil

ayant pour objet le classement comme monument national de l'allée aux hêtres, inscrite au cadastre de la Commune de Schieren, section A de Schieren, sous le numéro 1054/4933, appartenant à la Commune de Schieren

---

Avis du Conseil d'État

(18 janvier 2022)

Par dépêche du 19 octobre 2021, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet d'arrêté du Gouvernement en conseil sous rubrique. Au texte du projet d'arrêté étaient joints un rapport de la séance du 20 mai 2020 de la Commission des sites et monuments nationaux, un extrait du registre aux délibérations du Conseil communal de la Commune de Schieren du 5 mai 2021, une description de la parcelle, un plan cadastral, une prise de vue aérienne ainsi qu'une documentation photographique de l'allée à classer.

Le Conseil d'État peut marquer son accord avec le projet d'arrêté lui soumis pour avis.

Examen des articles

Articles 1er à 3

Sans observation.

Observations d'ordre légistique

Article 1er

La virgule après les termes « monument national » est à omettre.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 16 votants, le 18 janvier 2022.

Le Secrétaire général,	Le Président,
s. Marc Besch	s. Christophe Schiltz